

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1 - Commandes - Dispositions Générales

1.1 Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes nos ventes et/ou fournitures de services. Tout Client est réputé avoir renoncé expressément à se prévaloir de ses propres conditions générales.

1.2 Les commandes de nos Clients ne sont enregistrées que conformément aux conditions générales ci-dessous, sauf dérogation expressément acceptée par nous.

1.3 Toute commande ne nous engage que si nous l'avons acceptée par écrit.

1.4 La renonciation éventuelle de notre part à une ou plusieurs des présentes clauses est sans incidence sur la validité des autres clauses et toute tolérance de notre part ne peut être considérée comme la renonciation à l'un quelconque de nos droits.

2 - Livraison et Transfert des Risques

2.1 La livraison intervient lorsque les marchandises sont livrées au lieu convenu entre notre Client et nous-mêmes. A défaut de lieu convenu, les marchandises seront mises à disposition du Client ou son mandataire dans nos usines. Cette mise à disposition emporte livraison au Client.

2.2 Nous nous réservons le droit de procéder à des livraisons partielles. Chaque livraison partielle sera facturée séparément, indépendamment des livraisons ultérieures.

2.3 La livraison, qu'elle intervienne dans nos usines ou au lieu indiqué par le Client, emporte transfert des risques au Client.

2.4 Les commandes, à l'exception de celles concernant les machines et les outillages, sont livrées et facturées dans les limites d'une tolérance de 10 % en plus ou en moins.

3 - Réclamations

3.1 En cas de manquants, d'avaries ou défauts apparents, il appartient au Client de prendre toutes mesures nécessaires conformément aux dispositions légales. A ce titre, le Client est tenu de vérifier ou de faire vérifier l'état et les quantités de marchandises reçues et d'exercer le cas échéant dans les délais de droit tout recours contre le transporteur y compris dans le cas d'un transporteur choisi par nous. Pour être recevables, les réclamations doivent nous être signifiées immédiatement et nous être confirmées par écrit dans les trois jours de la réception de la marchandise.

3.2 En ce qui concerne les vices cachés, la réclamation devra être introduite dès leur constatation.

3.3 Le Client doit prendre toutes les mesures permettant l'inspection contradictoire des marchandises par les parties, éventuellement leurs agents ou tous autres tiers désignés par elles.

3.4 Quelle que soit la cause de la réclamation, notre responsabilité se limite, à notre choix, au remplacement gratuit ou au remboursement du prix de la marchandise reconnue manquante ou défectueuse ainsi que de son contenu éventuel, à l'exclusion de tous autres dommages et intérêts. Ceci constituera l'entière et exclusive réparation du Client. Notre responsabilité ne pourra être engagée par le Client que si le remplissage, le sertissage, le stockage et l'utilisation ont été effectués par le Client en stricte conformité avec les règles de l'art, nos recommandations et/ou la législation en la matière, et que le produit de remplissage utilisé par le Client est compatible avec l'emballage que nous lui avons fourni.

4 - Prix et Conditions de Paiement

4.1 Sauf convention contraire dans des conditions particulières, le prix des marchandises est celui que nous avons communiqué au Client à la date de la commande.

4.2 Si dans un délai d'un an suivant la date d'enregistrement de la commande, les marchandises n'ont pu être expédiées du fait du Client, une facture, emportant livraison, est établie pour le montant de la commande restant à livrer, et mise en recouvrement pour paiement dans un délai de 30 jours. Nous pouvons, en outre, procéder d'office à l'expédition aux frais du Client.

4.3 Nos prix s'entendent hors TVA. Celle-ci est acquittée sur les débits.

4.4 A l'exception des ventes à l'exportation payées par lettre de crédit irrévocable, nos factures sont payables dans les 30 jours à compter de la date de la facture. Tout report d'échéance doit être accepté expressément par nous.

4.5 Pour tout paiement effectué à une date antérieure au délai de 30 jours ci-dessus indiqué, il est accordé un escompte sur la base du taux d'intérêt annuel égal à l'EONIA moyen mensuel en vigueur le mois précédent, calculé par la BCE et publié par la Banque de France.

4.6 Dans le cas où un paiement ou une acceptation de nos traites ne serait pas effectué à sa date, toutes sommes dues par le Client, même celles qui ne sont pas encore arrivées à échéance, deviennent immédiatement exigibles sans mise en demeure

préalable. Les sommes dues pourront être en outre majorées de 10 % pour les frais de recouvrement et seront majorées d'un intérêt égal à trois fois le taux d'intérêt légal. Les sommes dues seront de plein droit majorées de 40 euros à titre d'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement et d'un intérêt égal à trois fois le taux d'intérêt légal. Si les frais de recouvrement effectivement exposés sont supérieurs à l'indemnité forfaitaire susmentionnée, nous pourrions exiger du Client le paiement d'une indemnisation complémentaire, sur présentation de justificatifs des sommes que nous aurons engagées à ce titre.

4.7 De plus, le défaut de paiement d'une seule de nos factures ou le défaut d'acceptation d'une traite y afférent nous autorise, sans mise en demeure préalable, à tenir la commande pour résiliée ou à suspendre les livraisons. Nous nous réservons également la possibilité de suspendre toute relation commerciale et de reprendre les emballages et accessoires d'emballages en possession du Client.

4.8 Il nous est loisible à tout moment d'exiger d'un Client des garanties en paiement des marchandises qu'il souhaite commander. Le refus par le Client d'y satisfaire nous donne le droit de refuser tout ou partie de la commande.

4.9 Le paiement des factures s'effectuera dans la monnaie de celles-ci.

4.10 Dans l'hypothèse où le pays où le prix de vente est versé ou reçu venait à sortir de l'Euro, le prix de vente des marchandises continuera à être libellé et payable en euros, étant entendu néanmoins que s'il était, de par la loi, interdit au Client de continuer à payer le prix de vente en euros, le Client devra alors payer le prix de vente ainsi que les factures en cours, dans la nouvelle monnaie mise en place, au taux de change officiel euro/nouvelle monnaie, à la date de paiement.

5 - Réserve de Propriété

5.1 D'un commun accord, le transfert de propriété des marchandises est suspendu jusqu'au paiement intégral du prix en principal et accessoires. En cas de défaillance du Client, nous nous réservons la possibilité de reprendre, sans mise en demeure préalable, possession des marchandises livrées aux frais, risques et périls du Client.

5.2 Le Client s'engage à nous prévenir immédiatement de son état de cessation de paiement ou de l'ouverture de toute procédure de conciliation ou procédure similaire à son encontre, à procéder ou à laisser procéder dès l'ouverture de la procédure de conciliation, de redressement ou de liquidation judiciaire au constat d'existence dans son stock de marchandises impayées nous appartenant et à nous fournir tout renseignement permettant d'exercer la revendication à l'égard de sous-acquéreurs éventuels.

5.3 Le Client s'engage à prendre toutes mesures pour assurer, à tout moment, l'identification des marchandises en vue de leur revendication, avant paiement intégral du prix.

6 - Spécifications Techniques

Il appartient au Client de choisir les spécifications des marchandises en fonction de leur condition d'utilisation, de stockage et de commercialisation qu'il est seul à connaître.

7 - Responsabilité

7.1 Dans la mesure où une tolérance de qualité (*Niveau de Qualité Acceptable*) est précisée au cahier des charges, seules les réclamations excédant ces N.Q.A. pourront donner lieu à indemnité.

7.2 Le Client est responsable de la fabrication des produits qu'il met sur le marché et ne peut nous tenir responsables des défauts dus à la conception de ceux-ci ou au non-respect de nos instructions. Le Client s'engage à nous indemniser de toute réclamation dirigée contre nous de ce chef.

7.3 Nous déclinons toutes responsabilités pour les détériorations, pertes, vols, incendies subis par les marchandises mises à la disposition de notre Clientèle et demeurant dans nos magasins. Les frais de stockage et de magasinage en résultant sont à la charge du Client.

7.4 Le Client prend l'entière responsabilité des dommages de toute nature occasionnés par notre personnel en déplacement chez lui, y compris le personnel effectuant des livraisons.

8 - Force Majeure

En cas de Force Majeure, en ce compris la guerre, la mobilisation, la grève totale ou partielle, le lock-out, le bris de machine, les défaillances informatiques, les difficultés d'approvisionnement en matières premières ou en énergie, l'incendie ou tout autre événement assimilé à un cas de Force Majeure, nous aurons la faculté de suspendre l'exécution de nos engagements ou, à notre choix, de les résilier sans indemnité.

9 - Imprévisibilité

Le Client renonce expressément à demander toute renégociation des commandes passées ainsi que des

présentes conditions générales si un changement de circonstances imprévisible venait à rendre excessivement onéreuse l'exécution de ses obligations.

10 - Accessoires de conditionnement et de transport

10.1 Les accessoires de suremballages tels que palettes, bardages, intercalaires, cartons, etc..., utilisés pour les expéditions, sont facturés en supplément. Ils sont repris ou non suivant leur nature ou leur état propre et sec conformément aux stipulations particulières de la commande.

10.2 Cette reprise fait l'objet d'un avoir dont le délai de paiement est le même que celui des factures concernant les marchandises à l'expédition desquelles ces accessoires ont servi.

11 - Propriété Industrielle

11.1 En cas de dessins, modèles, marques développés ou transmis par le Client, celui-ci reste responsable des éventuelles actions en contrefaçon pouvant en résulter. Il restera en outre redevable du paiement des marchandises fabriquées, livrées ou non, ainsi que de l'outillage saisi ou devenu sans emploi.

11.2 Nous ne sommes tenus qu'à reproduire les graphismes, signes, mentions, couleurs, etc..., qui sont demandés par le Client, notre responsabilité étant dérogée par la signature du bon à tirer par le Client.

11.3 Tous types d'emballage et de fermeture, tous matériels, tous outillages étudiés et/ou créés par nous restent notre propriété. Un Client ne peut en revendiquer la propriété industrielle à un titre quelconque. Toute participation aux frais demandée au Client n'a pas pour effet de lui transférer un droit de propriété quelconque.

12 - Loi Applicable – Jurisdiction

En cas de contestation, compétence exclusive est donnée au Tribunal de Commerce de Paris, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie. Le droit français est seul applicable.

13 - Protection des données

Les informations collectées, y compris, sans s'y limiter, les coordonnées du contact au sein de l'entité du Client et les données nécessaires à la facturation, sont traitées avec attention dans le strict respect des lois applicables en matière de protection des données, notamment du Règlement Général sur la Protection des Données n° 2016/679 du 27 avril 2016 (désigné « RGPD »). Ces données personnelles ne seront traitées que pour l'exécution du contrat à des fins de gestion des commandes et des dossiers clients (par exemple, livraison, facturation, service client, gestion des réclamations, traitement des comptes). Les destinataires de ces données au sein de Sonoco Metal Packaging sont la direction financière, la logistique, le centre de services partagés et le service commercial. D'autres entités du groupe de Sonoco Metal Packaging, situées dans ou hors de l'EEE, peuvent également avoir accès à ces données. Les données peuvent aussi être stockées par Sonoco Metal Packaging aux États-Unis. Pour protéger ces transferts en dehors de l'EEE, nous avons conclu des Clauses Contractuelles Types, qui sont des garanties appropriées conformes au RGPD.

Nous conserverons les données personnelles pendant la durée nécessaire pour exécuter le contrat et pour une période maximale de dix ans après la fin du contrat. Les données ne seront pas utilisées dans le cadre de prise de décision automatisée. Le Client s'engage à informer son (ses) salarié(s) dont les données sont fournies à la Société sur le traitement des données et les informations y afférentes figurant dans cet article. Le Client peut contacter le service comptabilité de Sonoco Metal Packaging s'il souhaite :

- Accéder, modifier ou supprimer les données personnelles conservées par Sonoco Metal Packaging,
- Restreindre ou s'opposer au traitement et au transfert des données personnelles.

Si le Client estime que Sonoco Metal Packaging a enfreint le Règlement Général sur la Protection des Données n° 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD), il peut déposer une plainte auprès de la CNIL conformément à la loi.

Signification des codes TVA figurant au recto

A,B,C,...X = opérations imposables au taux en vigueur
Y = opérations en suspension de taxe (art. 275 du CGI)
Z = opérations en exonération de taxe (art. 262ter I, art. 262 I, art. 262 II-12° du CGI)